

CONVENTION « NOUS AUSSI, ON S'ENGAGE ! »

ENTRE

La Fédération Sportive et Culturelle de France, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, sise 22 rue Oberkampf, 75011 Paris, représentée par **Monsieur Christian BABONNEAU**, son Président Général,

Ci-après dénommée « La FSCF »,

D'une part,

ET

Le comité :

Ci-après dénommé « Le comité FSCF »,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Le « comité FSCF » s'engage à

- Proposer le nom d'un référent développement durable chargé d'animer son territoire
- Organiser un temps dédié au développement durable, sur une manifestation spécifique ou non
- Animer sur son territoire la campagne d'écriture des chartes pour toutes ses associations
- Ecrire sa propre charte du développement durable
- Collecter et faire parvenir à « La FSCF » tous les éléments susceptibles de prouver la participation active à l'opération (journaux, reportages vidéo, photographies....)

La « FSCF » s'engage à (*après validation de la charte par « La FSCF », faisant suite à la réception de la convention signée*)

- Offrir un kit d'animation « Nous aussi, on s'engage ! » aux structures retenues
- Envoyer une copie du courrier adressé par « La FSCF » à la structure territoriale correspondante (conseil général ou régional, CROS ou CDOS)

La « structure FSCF » assurera de ce fait

- La réception des chartes écrites par ses associations
- La valorisation en son nom de l'engagement de ses associations par des moyens libres.

Fait en double exemplaire à Paris, le

Pour « La FSCF »,

Signature

Pour le « comité FSCF »,

Signature